



MAIRIE DE CHANAC

Envoyé en préfecture le 12/08/2022  
Reçu en préfecture le 12/08/2022  
Affiché le 12/08/2022  
ID : 048-214800393-20220707-D\_2022\_091-DE

Délibération n° 2022\_091

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**L'an deux mil vingt-deux et le sept juillet,**

Le Conseil Municipal de la Commune de Chanac (Lozère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Philippe Rochoux, Maire.

10 Présents : Catherine BOUTIN, Claire CORDESSE, Colette CROUZET, Marie-José GUILLEMETTE, Noël LAFOURCADE, Annick MALAVIOLLE, Christian MOLANDRE, Manuel PAGES, Philippe ROCHOUX, Lydie ROUJON.

5 Absents excusés : Florence FERNANDEZ ayant donné pouvoir à Catherine BOUTIN, Jérôme JACQUES ayant donné pouvoir à Colette CROUZET, Vincent LACAN ayant donné pouvoir à Philippe ROCHOUX, Manuel MARTINEZ, Philippe MIQUEL.

Secrétaire de séance : Catherine BOUTIN.

**Objet : mise en œuvre d'une Aire Terrestre Educative en lien avec le projet de reméandrage d'une portion du ruisseau de Bernades au niveau de l'amont de la rue de la Condamine**

Monsieur Lafourcade présente à l'assemblée la possible opportunité d'une mise en œuvre d'une Aire Terrestre Educative en lien avec le projet concernant le reméandrage d'une portion du ruisseau de Bernades au niveau de l'amont de la rue de la Condamine. Cette démarche menée par le Syndicat Mixte Lot Dourdou et le Réseau d'Education à l'Environnement de la Lozère, a conduit à une prise de contact avec les deux écoles de la commune.

L'objectif de cette démarche est de :

- développer l'éco-citoyenneté des plus jeunes à travers une approche participative de gestion d'un bien commun,
- reconnecter les élèves à la nature et favoriser la connaissance et la préservation des milieux et de la culture,
- faire émerger des synergies territoriales entre usagers, communauté éducative et acteurs de la gestion et de la protection de l'environnement.

Une réunion a été organisée en mairie afin de préparer au mieux la candidature au futur appel à projet de l'OFB (Office Français de la Biodiversité) et pour obtenir l'aide du conseil départemental concernant l'éducation à l'environnement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

EMET UN AVIS FAVORABLE en vue de répondre à l'appel à projet pour la mise en œuvre d'une Aire Terrestre Educative en lien avec le projet de reméandrage d'une portion du ruisseau de Bernades au niveau de l'amont de la rue de la Condamine.

La secrétaire de séance, Catherine BOUTIN	Le Maire, Philippe ROCHOUX